



Plainte + recuperer mes meubles

Par michelle80

Bonjour, je souhaite porter plainte contre mon ex-conjoint qui a gardé les meubles dont les factures sont à mon nom et ne veut pas me les rendre.

Ma question est : comment se passe la suite d'une plainte/le jugement ?

Je veux dire, est-ce que nous devons passer par le tribunal ou le fait d'apporter les factures comme preuve auprès de la gendarmerie suffit ?

Une fois, la plainte déposée, il recevra une lettre, une convocation ?

Je ne sais pas si mes questions sont assez claires. Et tout cas merci beaucoup de prendre le temps de me répondre.

Par AGeorges

Bonjour Michelle,

Si l'ex-conjoint veut dire qu'il y a eu une procédure au tribunal, pour tout conflit postérieur, il faut écrire au JAF (Juge des Affaires Familiales) qui a rendu votre jugement.

Il existe même un formulaire CERFA pour l'interpeller directement. Vous trouverez cela sans mal sur le net.

Par michelle80

Bonjour, ce que je veux dire, c'est si je dépose plainte.

Nous serons amenés à nous rendre tous les deux au tribunal ? C'est bien ça ?

Merci pour votre réponse.